

Convention

Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération du Choletais



Partie 1 - Préambule

1. Repères Historiques

Depuis le début des années 80, la Ville de Cholet, puis l'agglomération mènent, avec le concours de l'Etat, une politique de « développement social urbain » s'inscrivant jusqu'à aujourd'hui dans les différents dispositifs mis en place à l'échelle nationale. Quatre périodes se sont distinguées quant à la mise en œuvre de la politique de la ville à l'échelle locale du territoire choletais.

Habitat et Vie Sociale – HVS (avant 1989) : une politique de rattrapage ciblée sur le seul quartier Laurent Bonnevey

Objectifs : améliorer le confort du logement, construire de nouveaux équipements et mieux organiser le fonctionnement des services publics

Mise en œuvre: une intervention visant principalement l'amélioration des conditions de logement et secondairement le comblement des déficits en terme d'équipements de proximité. Quelques démarches d'accompagnement social sont venues compléter le dispositif.

Développement Social des Quartiers – DSQ (1989-1993) : une politique de développement social ciblée sur trois quartiers (Bonnevey, Bretagne, Favreau)

Objectifs : Réhabiliter le logement social, promouvoir les logiques d'insertion par l'activité économique, soutenir la vie sociale et associative de ces quartiers, notamment lors de la deuxième génération des conventions DSQ. Il s'agissait de favoriser la réintégration de ces quartiers et leurs populations dans le corps social de la ville (prioritairement sur le champ de l'insertion).

Mise en œuvre: une extension recherchée de la géographie des quartiers (Bonnevey, Bretagne et Favreau) avec l'appui de nouveaux dispositifs qui accompagnent la convention DSQ sur les problématiques de la prévention, de l'emploi, de la formation, de la vie sociale et culturelle, (Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, Zone d'Education Prioritaire, Mission Locale, Plan Local pour l'Habitat.)

La première génération des Contrats de Ville (1994-1999) : une extension des préoccupations et des interventions à l'échelle de la ville centre

Objectifs : une volonté d'intervenir à l'échelle de Cholet à travers une géographie plus partagée et des thématiques diversifiées.

Mise en œuvre : Diagnostic à l'échelle de la ville, recherche d'intégration des quartiers et des populations en difficulté dans le corps social de la ville, à travers une dynamique partenariale impliquant les habitants, les acteurs locaux, les partenaires institutionnels. Les thèmes de l'insertion par l'économie, la formation, la lutte contre les exclusions et l'amélioration du cadre de vie ... sont ceux retenus pour ces 6 années d'intervention.

Le Contrat de Ville seconde génération (2000-2006) : le pari de l'agglomération

Objectifs : aborder la problématique de la ville de manière plus globale en intégrant l'échelle intercommunale au cœur des dispositifs dans la perspective d'une meilleure cohérence de l'action publique et d'un meilleur équilibre entre les territoires (agglomération/ville centre : urbain/rural notamment).

Mise en œuvre : après une période 2000-2003 qui s'est attachée à suivre les objectifs fixés dans la convention cadre autour du développement solidaire, il a été souhaité une réorientation vers des thématiques fortes permettant la mise en place de conventions thématiques pluriannuelles. L'ambition est alors de construire des projets dans la durée pour améliorer leur efficacité et ce, en s'appuyant sur les acteurs associatifs majeurs de l'agglomération (les centres sociaux notamment).

2. Les principaux enseignements de l'évaluation finale du Contrat de Ville 2000-2006

Supprimé : ¶

Inséré : ¶

La démarche d'évaluation finale du Contrat de Ville a fait ressortir certains éléments essentiels d'appréciation des forces et faiblesses de la dynamique locale qui permettent, dans le cadre de ce nouveau projet de contractualisation de s'appuyer sur quelques enseignements pour construire une stratégie plus opérante.

◆ **Les points forts** du Contrat de Ville ont été les suivants :

- ✓ La politique de la ville au travers du Contrat de Ville a représenté tout d'abord un maillon essentiel de la réflexion et de l'action d'une politique sociale à l'échelle de l'agglomération (solidarité) assurant l'équilibre d'une démarche stratégique de la CAC misant sur le développement économique (ambition). Si les actions ont, financièrement et en nombre, concerné majoritairement la ville centre et en son sein la géographie prioritaire, 37% du poids financier des actions du Contrat de Ville ont concerné sur la période 2000-2005 les seules communes périphériques de l'agglomération,
- ✓ La politique de la ville a mis l'accent principalement sur des actions en direction des jeunes et des publics défavorisés,
- ✓ Elle s'est appuyée structurellement sur une démarche opérationnelle conduite par des opérateurs extérieurs aux institutions et collectivités signataires tels que les centres sociaux ou encore les structures d'insertion (60,7% des financements mobilisés entre 2000 et 2005) et a su ainsi utiliser les ressources locales dans sa mise en œuvre.

◆ **Les points faibles** du Contrat de ville ont été les suivants :

- ✓ La faible lisibilité du projet local a pris le risque de faire de ce contrat une « politique guichet » très dépendante des initiatives portées par les seuls opérateurs,
- ✓ Une forte déconnection entre la politique de la ville (via le Contrat de Ville) et les politiques de droit commun (notamment celles portées par la ville centre) a pris le risque de certaines incohérences ou superpositions des actions sur le terrain,
- ✓ L'insuffisante hiérarchisation des priorités en terme d'actions s'est traduite par une certaine dispersion de l'investissement opérationnel à l'échelle de l'agglomération au détriment d'un resserrement sur la géographie prioritaire,
- ✓ Une liaison peu structurée entre la politique de gestion et de rénovation urbaine (PRU et GUP) et la politique de la ville (via le Contrat de Ville) n'a pas permis une réelle synergie des politiques sur les quartiers concernés,
- ✓ Une démarche peu outillée, au moment de sa construction en 2000, en terme de mobilisation des ressources tant en terme de diagnostic (démarche d'observation) que de management du projet local (démarche d'évaluation) n'a pas permis d'élever la politique de la ville au rang d'une politique réellement stratégique.

3. Une nouvelle étape de contractualisation 2007-2009

Suite au Comité Interministériel des Villes et du développement social et urbain du 9 mars 2006, l'Etat a décidé de mettre en place un nouveau cadre contractuel de la Politique de la Ville en faveur des quartiers en difficulté. De nouveaux contrats, les **Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), d'une durée de 3 ans renouvelables**, ont été proposés aux villes et établissements publics de coopération intercommunale compétents en la matière.

Le CUCS est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

Il comporte :

- ✓ **un projet urbain de cohésion sociale**, visant l'ensemble des thématiques retenues comme prioritaires :
 - l'habitat et le cadre de vie
 - l'accès à l'emploi et le développement économique
 - la réussite éducative
 - la santé
 - la citoyenneté et la prévention de la délinquance
- ✓ **des programmes d'actions** sur les quartiers prioritaires et pour les champs prioritaires.

L'agglomération choletaise a été retenue pour bénéficier d'un tel contrat. Le présent document constitue donc la convention cadre du projet de cohésion sociale. Il sera complété d'ici la fin du premier semestre 2007 des programmes d'actions.

Les orientations du CUCS viendront ainsi réajuster le projet local de la politique de la ville autour de **cinq ambitions et objectifs stratégiques** :

- ✓ Rendre plus lisible aux yeux des opérateurs le projet local par une déclinaison politique et opérationnelle mieux partagée grâce notamment à une organisation du futur contrat plus attentive à l'échange et à la confrontation sur les résultats produits,
- ✓ Réaffirmer l'importance d'une vision stratégique à l'échelle de l'agglomération en hiérarchisant mieux les modalités d'intervention et d'actions entre la géographie prioritaire et le reste du territoire tout en s'attachant à répondre aux enjeux locaux sans s'enfermer dans une vision trop formelle et restrictive que peut parfois imposer la géographie prioritaire,
- ✓ Rapprocher les institutions parties prenantes du futur contrat en renforçant leur mobilisation et leur implication dans sa mise en œuvre tant sur les champs d'intervention de droit commun que ceux spécifiques (place centrale dans l'organisation et le fonctionnement du CUCS),
- ✓ Mieux coordonner les leviers du changement social et de la transformation urbaine,
- ✓ Renforcer tant la ressource diagnostic que la démarche d'évaluation afin d'étayer la fonction politique et technique d'un management plus pertinent et plus cohérent du projet local.

4. Construction du projet CUCS

← - - - Mise en forme : Puces et numéros

Dans le cadre du Contrat de Ville précédent, et de son évaluation à mi-parcours, ont été mis en place trois groupes de réflexion thématique ayant fait chacun l'objet d'une **convention** particulière :

- **Leviers pour l'emploi**
- **Education-Jeunesse-Citoyenneté**
- **Prévention – Médiation Sociale**

La démarche collective et partenariale a associé les opérateurs locaux, les services de l'Etat et des collectivités dans l'élaboration des conventions selon **3 étapes** :

- construction d'un diagnostic et identification des problématiques,
- définition des objectifs,
- partage des indicateurs d'évaluation.

Cette démarche s'est avérée positive dans une dynamique de **rapprochement de la collectivité avec les opérateurs**, et d'échanges entre les acteurs concernés sur les thématiques. Elle s'est malheureusement révélée insuffisante s'agissant de l'approfondissement de la réflexion et des éléments de diagnostics (potentiels et difficultés), de même concernant l'appropriation des élus et des partenaires institutionnels dans la définition même des objectifs du dispositif Contrat de Ville.

Par conséquent, dans la perspective de construction du CUCS, il a été envisagé une démarche plus centrée sur la définition d'un projet politique à partir d'un **diagnostic**, tant qualitatif que quantitatif, où le ressenti des acteurs de terrain et l'approche statistique ont été mobilisés à cette fin. Cette démarche s'est aussi appuyée sur **l'évaluation finale du Contrat de Ville et l'accompagnement méthodologique** apporté par la Coopérative Conseil AURES-groupeRéflex (Nantes).

Elle s'est déroulée **du 13 septembre 2006 au 25 janvier 2007**.

La construction du projet global a suivi plusieurs étapes :

- **réalisation du diagnostic de territoire**
 - ✓ rencontres auprès de 56 acteurs de terrain, structures, institutions, services des collectivités : identification des problématiques, des potentiels, des enjeux et des moyens à disposition,
 - ✓ consolidation de la base statistique avec relevé d'indicateurs de contexte auprès de différents interlocuteurs locaux et départementaux,
 - ✓ retour sur différents documents diagnostic déjà réalisés : diagnostic intégration, diagnostic sur la question éducative...
- ⇒ présentation des éléments de diagnostic aux élus de la Communauté d'Agglomération, aux services de l'Etat et du Conseil Général.
- **définition des objectifs généraux**
 - ✓ propositions d'objectifs au titre des 6 thématiques prioritaires identifiées (habitat, cadre de vie et vie sociale – emploi, formation et développement économique – éducation, citoyenneté – santé – prévention – égalité des chances, lutte contre les discriminations et intégration),
 - ✓ consultation des élus de la Communauté d'Agglomération,
 - ✓ consultation des services de l'Etat et du Conseil Général,
 - ✓ validation en Comité de Pilotage.
- **réflexion sur la cohérence des dispositifs**
 - ✓ rencontre entre les services de la Communauté d'Agglomération, de la Ville de Cholet et de Sèvre Loire Habitat afin d'évoquer la coordination et la mise en cohérence des différents dispositifs sur le territoire. Trois volets thématiques ont plus spécifiquement été étudiés : habitat, cadre de vie – éducation, citoyenneté et emploi.
 - ✓ Rencontre avec les services de l'Etat et la Communauté d'Agglomération sur la cohérence des appels à projets et autres dispositifs portés par l'Etat dans leur déclinaison locale.
- **organisation, pilotage**
 - ✓ définition d'un projet d'organisation et de fonctionnement du CUCS,
 - ✓ proposition et discussion avec les services de l'Etat de ce projet d'organisation,
 - ✓ validation en Comité de Pilotage.

Ces éléments devront être complétés par une démarche de construction de programme d'actions et de définition d'objectifs opérationnels mesurables, lors d'une phase qui s'engagera dès janvier 2007.

Supprimé : ¶

Partie 2 - le « contrat social » : une direction structurante du projet local

Les partenaires locaux sont attachés au fait que le CUCS ne soit pas un contrat fondé sur une simple logique de guichet, mais un contrat fondé sur un système de valeurs qui mobilise les partenaires et les publics bénéficiaires des actions dans le respect mutuel et l'engagement réciproque.

C'est bien la notion de « Contrat social » et donc de réciprocité qui doit impulser et accompagner la dynamique locale du CUCS.

Cet engagement doit concerner tout autant l'action publique que les publics eux-mêmes dans cette ambition d'améliorer le mieux être social tout d'abord à l'échelle de la géographie prioritaire et ensuite à l'échelle de l'agglomération.

Ainsi la démarche locale du CUCS sera particulièrement attentive **sur le registre de l'action** :

- ✓ afin d'assurer si nécessaire, **du côté de l'action publique**, un filet de protection (une assistance) et un accompagnement individuel (une aide et un suivi) à tous ceux qui en ont besoin tant au regard du risque de précarité, d'un risque d'isolement et de repli sur soi, qu'au regard des difficultés particulières rencontrées dans l'accès au droit, de favoriser l'ouverture sociale et culturelle des publics les plus démunis et de valoriser parallèlement l'ensemble de leurs initiatives, de leur engagement et mobilisation à l'égard de la chose publique.
- ✓ afin de développer, **du côté des publics**, des actions selon une stratégie du « faire avec » et non du « faire à la place de ». On s'attachera ainsi d'un côté à ce que soient partagées et respectées les règles du « vivre ensemble » et de l'autre à ce que l'on favorise, par tous les moyens, leur responsabilisation et leur engagement dans la vie sociale et collective de la cité.

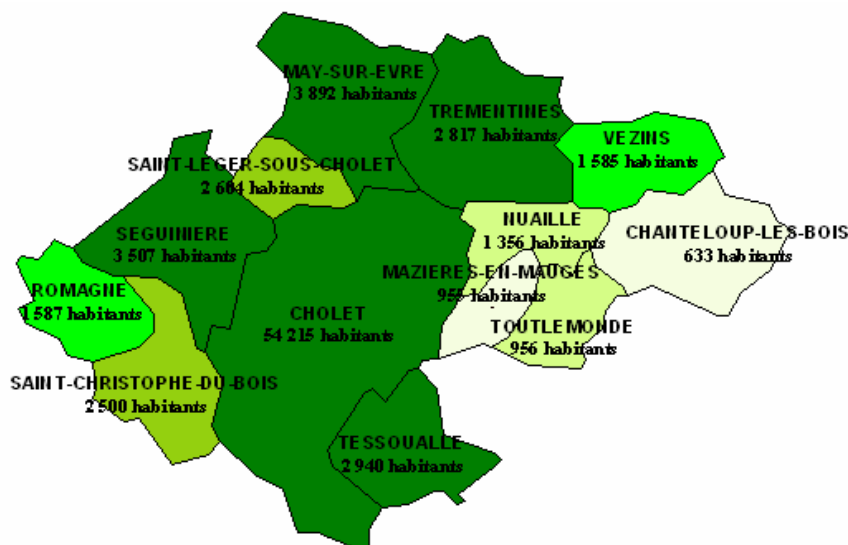
Cette démarche du CUCS sera aussi particulièrement attentive **sur le registre de l'organisation** :

- ✓ à favoriser, **du côté des institutions** la simplification des procédures et à faciliter le travail des opérateurs,
- ✓ à développer, **chez les opérateurs**, une culture commune des politiques de cohésion sociale et urbaine avec l'ambition de pouvoir ainsi coproduire avec eux une évaluation des politiques mises en œuvre afin d'aider l'action publique à mieux ajuster sa stratégie dans le souci d'un intérêt général mieux compris et partagé.

Partie 3 - Déclinaison territoriale du projet local

1. L'agglomération du Choletais

Le territoire de l'agglomération choletaise est composé de 13 communes. Il se caractérise par un secteur urbain marqué par la ville-centre - Cholet - et des communes périphériques à caractère plus rural.



Délimitation	Population	Logements
13 communes dont la Ville-centre CHOLET	79 547 habitants	33 075

Source : INSEE 1999

Le Choletais comme de nombreux autres territoires est aujourd'hui au croisement de nombreuses politiques contractuelles et de proximité, développées à l'échelle de l'agglomération, des villes ou des quartiers. Cette diversité de politiques contractuelles est soutenue par différents partenaires qui interviennent financièrement dans une stratégie de développement des territoires mais également dans le soutien aux initiatives locales.

Dans le cadre du **projet de territoire du Contrat d'Agglomération**, les acteurs locaux ont mis en exergue leur volonté de construire un projet commun au service de ses habitants, qui se décline selon cinq objectifs majeurs :

- conforter le développement économique et favoriser l'accès à l'emploi
- préserver l'environnement pour développer durablement le territoire
- maîtriser et structurer l'aménagement de l'espace tout en préservant l'identité du territoire communautaire
- construire ensemble la vie sociale d'un nouveau territoire pour demain
- impulser un nouveau rayonnement et une nouvelle promotion de l'agglomération choletaise.

Ce projet révèle la pertinence et l'enjeu stratégique à venir d'une organisation intercommunale des politiques sociales qui permet à terme de construire un cadre de vie agréable et de renforcer les liens sociaux existants à travers une démarche de solidarité et de cohésion.

Le Contrat de Ville Intercommunal du Choletais 2000 - 2006, a été, en même temps que la création de la Communauté d'Agglomération, un outil essentiel de la mise en œuvre d'une politique solidaire à l'échelle de l'intercommunalité. A ce titre, le projet visait bien une meilleure cohérence du territoire et son équilibre. En complémentarité, d'autres dispositifs importants ont favorisé cette démarche équilibrée du développement de l'agglomération, tels que le **Programme Local de l'Habitat**, le **Plan Global de Déplacement**...

Les compétences prises par la Communauté d'Agglomération symbolisent aussi l'expression d'une **démarche forte en faveur de la question sociale et territoriale** : mise en place et accompagnement des centres sociaux, intervention à destination des personnes âgées et ce, en complément des compétences obligatoires de la Politique de la Ville et de la politique de l'habitat.

A cet effet, la préoccupation est forte quant au **maintien d'une dynamique d'intervention sociale à l'échelle de l'agglomération**, qui peut évidemment s'inscrire de manière différenciée en fonction des thématiques traitées et selon des modes de financement variables. Toutefois, la question de l'habitat, de l'emploi, voire de la jeunesse, de la parentalité ou de la santé, s'avèrent des axes majeurs pour lesquels la **réflexion à l'échelle de l'agglomération paraît primordiale**, même si les déclinaisons de l'intervention publique se concrétiseront nécessairement au travers d'une appréhension différenciée des problématiques et un **ajustement de l'action selon les degrés de difficulté de chaque territoire**.

Ainsi, l'équilibre des territoires et la cohérence de l'intervention publique, passera prioritairement par l'intégration des quartiers à l'échelle de la ville centre et de l'agglomération nécessitant la prise en compte spécifique des quartiers les plus en difficulté et en décrochage partiel par rapport à l'intercommunalité et ce, dans le cadre d'une nouvelle géographie prioritaire.

2. La Géographie prioritaire (cf. annexe)

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Choletais se décline à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Choletais dans une volonté de cohésion sociale et territoriale, mais doit mettre l'accent et centrer une partie de son intervention sur des **quartiers choletais qui cumulent un certain nombre de handicaps**.

Jusqu'ici, les territoires de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville se déclinaient au nombre de **4 Zones Urbaines Sensibles**, définies par un décret de 1996 :

- Bonnevey (ZUS-ZRU)
- Bretagne-Bostangis (ZUS)
- Favreau (ZUS)
- Turbaudières-Girardièrre (ZUS).

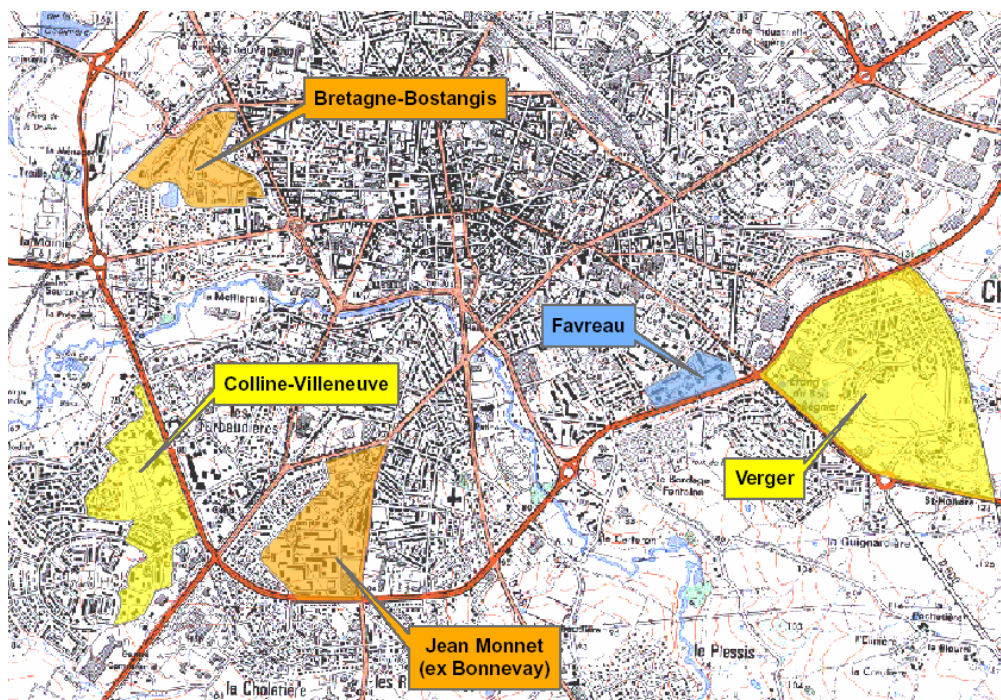
Avec la mise en place de la seconde génération des Contrats de Ville 2000-2006, le **secteur du Verger est devenu un nouveau territoire prioritaire** de la Politique de la Ville. Avec la création de la Communauté d'Agglomération du Choletais en 2001, la politique de la ville est devenue une **prérogative intercommunale** de la CAC, le Contrat de Ville ayant alors intégré ainsi l'ensemble des 12 communes présentes à la périphérie de la ville-centre.

L'Etat a souhaité, à l'égard du nouveau dispositif contractuel succédant au Contrat de Ville 2000-2006, **redéfinir la géographie prioritaire** susceptible de bénéficier de l'intervention au titre des crédits spécifiques CUCS. La Délégation Interministérielle à la Ville a privilégié dans le cadre de la définition de cette nouvelle géographie prioritaire **une hiérarchisation des difficultés** des différents quartiers à partir de deux indices :

- l'écart entre le revenu médian des ménages d'un quartier et le revenu médian des ménages de l'unité urbaine (priorité 1 écart de 50%, priorité 2 de 30 à 50%, priorité 3 moins de 30%).
- l'indice de risque résultant de la multiplication du taux de chômage par le taux des moins de 25 ans, par le taux des non-diplômés.

En fonction de ces résultats, **5 territoires du Choletais sont retenus pour l'Etat comme éligibles au nouveau contrat selon les 3 niveaux de priorités** (1, 2, 3).

Seuls le secteur **Clairefontaine-Turbaudières et le territoire intercommunal** n'ont pas été retenus sur ces 3 niveaux de priorité indiqués par l'Etat. Ils ne bénéficieront donc que des enveloppes de crédits de Droit Commun, **les partenaires locaux ayant maintenu ces deux secteurs dans le projet CUCS**, pour le premier en raison de son statut de territoire en ZUS et le second dans un souci de mise en cohérence et d'équilibre des politiques mises en œuvre à l'échelle de l'Agglomération.



Légende

- Rang 1 : Quartier d'intervention massive
- Rang 2 : Quartier de mobilisation de crédits spécifiques
- Rang 3 : Quartier de prévention

Quartiers en priorité 1 :

Nom du quartier	Statut	Population	Logements
Jean Monnet (ex Bonnevay)	ZRU	2 850 habitants	1 319
Bretagne-Bostangis	ZUS	1 776 habitants	790

Quartier en priorité 2 :

Nom du quartier	Statut	Population	Logements
Favreau	ZUS	1 202 habitants	561

Quartiers en priorité 3 :

Nom du quartier	Statut	Population	Logements
Colline-Villeneuve	Ilots de la ZUS Girardièrre-Turbaudières	2 000 habitants	800
Le Verger	Non classé ZUS	2 219 habitants	666

Territoires d'intérêt communautaire :

Nom du quartier	Statut	Population	Logements
Clairefontaine-Turbaudières	Ilots de la ZUS Girardièrre-Turbaudières	1 093	455
12 communes intercommunales	Non classé ZUS	25 332	9 535

Source : INSEE 1999

Partie 4 – Déclinaison thématique du projet local

Habitat – Cadre de vie et Vie sociale

Protection : Permettre à chacun de trouver sa place sur un quartier et dans la ville, dans un cadre favorable
Contrat : Agir pour un cadre de vie agréable (action publique et respect voire implication pour préservation ou amélioration)

Les actions du CUCS devront s'articuler avec les opérations menées dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du quartier Jean Monnet et éventuellement sur d'autres quartiers qui bénéficieraient de cette procédure. L'articulation avec le Programme Local de l'Habitat et son plan d'action menés par la Communauté d'Agglomération sera aussi essentielle pour une intervention efficace sur le champ de l'habitat.

1. Habitat

Constats

Le **marché local de l'habitat n'est pas tendu** sur le territoire Choletais, avec un développement centré essentiellement sur la maison individuelle. Cependant, certains publics éprouvent des difficultés à se loger : les jeunes, les grandes familles, les primo-arrivants.

L'essentiel du logement social se situe sur le territoire de la ville de Cholet soit une part de **21% de logements sociaux**, tandis que parmi les communes de l'agglomération seules les communes de Trémentines et du May sur Evre, respectivement à 15% et 12% d'habitat social, dépassent les 10%¹.

La géographie prioritaire concentre en son sein essentiellement des logements sociaux gérés par un **bailleur unique : Sèvre-Loire-Habitat**.

Le **taux de rotation par an sur les zones urbaines sensibles est de l'ordre de 15%**, avec une pointe à 18% sur Jean Monnet. Quant à la **vacance, celle-ci n'excède pas 10%**, même si les situations sur Jean Monnet et Bretagne restent plus marquées².

Malgré l'application d'une charte de relations entre partenaires, la compréhension des politiques locales d'attribution reste encore trop confidentielle et ne permet pas d'apaiser certaines tensions sur les enjeux locaux du peuplement des quartiers sensibles.

Des dynamiques favorisant l'amélioration de l'habitat sont en cours ou en projet, notamment à travers une opération de Rénovation Urbaine sur le quartier Jean Monnet, et un projet de requalification de la Cité du Bostangis.

Objectifs généraux

Favoriser et accompagner la mixité sociale et urbaine dans les quartiers prioritaires et sur les autres secteurs de Cholet et de l'intercommunal.

Perspectives :

Augmentation de la présence des CSP plus favorisées sur les quartiers
Réduction de l'écart entre le revenu médian de la ville et de l'agglomération avec celui des quartiers prioritaires

Améliorer l'accès aux logements surtout des jeunes, notamment les jeunes travailleurs

Perspectives :

Diversifier l'offre de logement pour ces publics
Mise en place de dispositifs d'accompagnement

¹ Source : Direction Départementale de l'Équipement 2005

² Source : Sèvre Loire Habitat 2006

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS s'inscrit en **accompagnement des démarches de droit commun** menées sur les questions de l'habitat (PLH, gestion du parc social par le bailleur...) afin de soutenir les dynamiques de lien social et d'animation de proximité facilitant les rencontres entre les habitants. En effet, la mixité sociale doit faire l'objet d'un accompagnement. Il soutiendra éventuellement les **démarches de soutien et d'accompagnement des jeunes** dans leur accès au logement et prise d'autonomie.

Dans le cadre du droit commun, le bailleur pourrait s'attacher à communiquer davantage sur la politique menée et notamment les modalités d'attribution des logements. Un effort portera également sur la recherche d'un meilleur équilibre de la répartition du logement social à l'échelle de l'agglomération, notamment à travers la mise en place du Programme Local de l'Habitat.

2. Cadre de Vie

Constats

Les espaces publics des quartiers sont très fréquentés et majoritairement de **bonne qualité** (Bretagne et Colline-Villeneuve) sauf sur les secteurs de Bonnevey et Favreau qui, pour autant, sont en cours d'amélioration.

Le conventionnement d'un dispositif de **Gestion Urbaine de Proximité** fait l'objet d'une mise en œuvre difficile et sans dynamisme. Les différents partenaires concernés (services de la ville, de la CAC et le bailleur social), interviennent sur les quartiers, effectuent de nombreux actes de gestion urbaine qui ne sont pas forcément valorisés et pour lesquels l'absence de coordination est préjudiciable.

Les **services de proximité** apparaissent pour certains inadaptés aux attentes des populations, du fait qu'ils n'aient pas évolué en même temps que les modes de vie des habitants (plages horaires de travail plus étendues, développement de l'intérim, augmentation de la demande de proximité...).

Objectifs généraux

Améliorer ou maintenir la qualité des espaces publics avec le renforcement de la démarche partenariale de Gestion Urbaine de Proximité et en favorisant l'implication des habitants sur les territoires de la géographie prioritaire

Perspectives :

Quantification des interventions effectuées sur les quartiers (tableaux de bords)
Repérage des points noirs et des périodes sensibles quant à la dégradation de l'espace public
Anticipation des situations à risque : diminution des volumes d'investissement pour les entretiens du patrimoine, suite à des dégradations ou vandalisme
Optimisation des outils partagés de gestion urbaine
Mobilisation croissante des habitants dans des actions d'amélioration du cadre de vie

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS doit inciter la **mise en cohérence de l'intervention publique** sur le cadre de vie à travers la coordination et l'animation du dispositif de Gestion Urbaine de Proximité. Un diagnostic de la situation devra être réalisé en amont afin, dans un premier temps, d'identifier les points forts et les points faibles des modalités d'organisation et de fonctionnement des institutions et professionnels concernés, et dans un second temps de définir une **stratégie commune qui s'attache à corriger les dysfonctionnements**.

Objectifs généraux

Adapter les services de proximité aux évolutions de la réalité socio-économique et de ses impacts sur les modes de vie des habitants, notamment ceux de la géographie prioritaire

Perspectives :

Mesure des attentes et besoins des populations en terme de services
Meilleure cohérence dans l'offre de proximité

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS doit initier une **réflexion globale, avec les principaux acteurs, notamment sur l'adaptation des modes de garde** d'enfants, en réponse aux attentes parentales.

Le droit commun devra ensuite, en fonction de l'analyse réalisée, engager des démarches à mettre en œuvre et **proposer des pistes innovantes et alternatives.**

3. Vie Sociale

Constats

Les acteurs locaux font état d'un **isolement croissant des populations** des quartiers et d'une **captivité** par rapport au territoire de vie. En effet, malgré une desserte des quartiers en transports en commun plutôt favorable, de nombreux habitants restent captifs et ancrés sur leur territoire plus par défaut que par choix.

En dépit de la proximité, voire de la promiscuité imposée par les formes du bâti, les résidents des quartiers sensibles se connaissent moins qu'avant, **le lien social et les échanges sur les quartiers sont plus ténus** et peu mobilisateurs d'initiatives de la part des habitants.

Objectifs généraux

Améliorer le lien social et l'ouverture sur le quartier, vers la ville au travers de :

- la multiplication des temps forts sur le quartier ou la participation à ceux de la ville
- la mise en place de temps festifs
- l'appropriation des équipements publics
- l'accompagnement des plus isolés
- l'appui aux habitants dans la perspective de renforcer leur implication et ainsi les rendre acteurs

Perspectives :

Fréquentation plus importante des équipements publics de proximité ou de la ville

Soutenir la vie associative locale et plus spécifiquement celle des quartiers et ce, dans une dynamique d'implication des habitants et une valorisation de leurs démarches.

Perspectives :

Augmentation du nombre de bénévoles dans les associations de quartiers

Démarrage d'associations de quartiers

Hausse du nombre de temps forts

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS peut impulser la mise en place d'une **veille sociale** pour prévenir les situations d'isolement, et ce en appui de la démarche individualisée menée dans le cadre du droit commun avec les travailleurs sociaux.

L'accompagnement et le soutien aux **dynamiques collectives favoriseront l'échange et le lien social** sur les quartiers et seront soutenus par le CUCS dans la mesure où les habitants y prendraient une place significative. Le **soutien au démarrage associatif** pourra aussi être un axe soutenu par le CUCS, dans la mesure où les habitants des quartiers prendraient toute leur place dans les initiatives proposées.

Emploi – Formation - Développement Economique

Protection : Accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi en leur offrant la possibilité de lever les freins à l'embauche

Contrat : Etablir un dialogue constructif et de proximité entre habitants, entreprises et services publics

Le CUCS s'appuiera sur les travaux du Groupe Solidarité Emploi (circulaire du 13 novembre 2006 relative au renforcement des moyens des politiques de l'emploi dans les territoires sensibles) dont le rôle est d'activer l'ensemble des instruments de la politique de l'emploi au plus près des ZUS. Ce groupe sera chargé de concevoir et mettre en œuvre des actions permettant de réduire les écarts en terme de chômage entre les ZUS et l'environnement local. Le dispositif PLIE sera également au cœur de l'articulation des politiques de l'emploi et de l'insertion pour les publics en difficulté du territoire et sera en lien avec les initiatives menées par le CUCS.

Contexte

Le territoire choletais connaît un **taux de chômage très faible de 5,9 %³** pour l'arrondissement en 2006. L'indicateur de chômage pour **l'agglomération (10,7%) demeure bas**, toutefois celui des **quartiers prioritaires** s'avère d'une toute autre nature puisqu'il varie selon les secteurs entre **27% et 37%⁴**. Parmi les publics les plus sensiblement touchés par le chômage, on trouve principalement les jeunes de – de 26 ans et les femmes des quartiers.

Le marché de l'emploi est essentiellement un **marché de main d'œuvre et de premier niveau de qualification⁵**. L'offre locale est également marquée par des conditions de travail précaires alimentées par le travail en intérim et à temps partiel, alors que les emplois en équipe (2/8 et 3/8) fragilisent les modes d'organisation familiale et les solutions de mode de garde⁶.

La tendance à la **fragilité économique et sociale croissante des populations des quartiers** est à rapprocher de l'observation d'une précarisation des salariés par les acteurs locaux.

1. Des freins à l'emploi

Constats

Avant de s'inscrire dans un projet professionnel et par conséquent dans un parcours de recherche d'emploi, certains **freins à l'employabilité doivent souvent être levés** au préalable tels que :

- Le problème de maîtrise de la langue et des savoirs de base,
- Les problèmes de santé : addictions, dépressions, troubles du comportement...,
- Les services périphériques à l'emploi tels que la garde des enfants sur des horaires atypiques,
- L'inadéquation entre la formation des demandeurs d'emploi et l'offre du marché du travail.

L'absence de mobilité demeure aussi un réel frein à l'emploi pour des publics dont les savoirs de base sont déficients, dont la précarité est manifeste et qui sont tout autant bloqués matériellement que psychologiquement dans leur accès à l'emploi.

Certaines populations, connaissent aussi des **freins à l'emploi, liés aux phénomènes de discrimination** : (femmes, personnes de plus de 50 ans, handicapés, étrangers ou personnes issues de l'immigration, jeunes de moins de 26 ans).

³ Source : DDTEFP données révisées septembre 2006

⁴ Source : Estimation sur la base d'un rapport DEFM ANPE 2004/Population active INSEE 99

⁵ Répartition des emplois de la CAC : 35,8% d'ouvriers (25,4% au niveau national) ; 25,6% d'employés (28,9% au niveau national) ; 22,8% des professions intermédiaires (23,1% au niveau national) ; 8,1% de cadres (13,1% au niveau national)...- Source : INSSE 1999

Objectifs généraux

Réduire les freins à la mobilité, dans un objectif d'accès ou de retour à l'emploi, favorisant la responsabilisation et l'autonomie des bénéficiaires.

Perspectives :

Maintien d'une offre diversifiée et alternative afin de favoriser l'accès à la mobilité
Passage de l'urgence à la pérennisation des moyens d'accès à la mobilité

Lever les freins, en amont à l'employabilité, par un accompagnement global vers l'emploi, qui intègre les questions d'insertion sociale et de parcours professionnels en rapprochant les professionnels des deux milieux (les référents sociaux et les référents emploi).

Perspectives :

Réduction des écarts entre le taux de chômage global connu sur la Ville et celui des quartiers
Augmentation des sorties positives vers l'emploi
Réduction des délais entre parcours d'insertion et accès à l'emploi (utilisation de moyens tels que le PLIE)
Structuration de l'accompagnement des publics en insertion par l'adoption d'un référent unique en charge de coordonner l'ensemble des intervenants susceptibles d'intervenir dans ces parcours.

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS propose de **soutenir les opérateurs agissant sur le champ de la mobilité**, dans le cadre de démarches alternatives ou innovantes et en complément du droit commun. Il s'agira aussi d'engager une réflexion globale sur la stratégie que l'action publique peut mettre en œuvre pour favoriser les leviers à la mobilité.

Le CUCS peut être une ressource quant à la connaissance des difficultés d'accès à l'emploi et le **soutien aux initiatives qui permettront de lever les freins à l'emploi**. Il sera également un atout dans les démarches d'évaluation des dispositifs mis en place. Un soutien sera également apporté aux démarches permettant aux publics les plus éloignés de l'emploi de trouver **des passerelles intermédiaires de reprise d'activité** (chantiers et entreprises d'insertion).

Le droit commun doit, quant à lui, permettre de renforcer les accompagnements individualisés et assurer la mise en cohérence des interventions entre professionnels (notamment les liens entre les référents sociaux et emplois).

2. Un lien fragile au travail et une distance à l'égard des services de l'emploi

Constats

Les personnes les plus fragiles connaissent parfois des parcours chaotiques face à l'emploi avec des périodes de chômage qui peuvent être récurrentes ou des débuts dans l'emploi difficiles qui peuvent se transformer en échecs. Les **six premiers mois sont à ce titre primordiaux**, précurseurs bien souvent d'une posture et d'une inscription dans l'emploi qui s'avèrera plus ou moins solide dans la durée.

On note également des **comportements jugés « instables »** tant vis-à-vis de l'entreprise que des services publics de l'emploi : impatience, engagements aléatoires, valeur travail peu mobilisatrice, méconnaissance de l'entreprise...

On observe aussi par ailleurs une **distance entre les habitants des quartiers en difficulté et les entreprises, les institutions publiques liées à l'emploi**. Ils fréquentent d'autant moins l'ANPE, la Mission Locale, le PLIE...qu'ils habitent ces quartiers.

Objectifs généraux

Accompagner les publics les plus fragiles pour éviter les ruptures vis-à-vis de l'emploi en gardant le « lien au travail » dans les périodes d'inactivité ou encore en favorisant le tutorat en entreprise durant les six premiers mois de l'embauche

Perspectives :

Face aux parcours chaotiques dans l'emploi, capacité des publics concernés à rebondir malgré les risques de précarité : réduction des temps d'inactivité entre deux emplois.

Face à la vulnérabilité des publics au regard de la réalité et contraintes imposées des entreprises dans le rapport à la productivité et à l'insertion dans le milieu du travail : renforcement du maintien dans l'emploi

Favoriser le rapprochement des entreprises et autres services publics de l'emploi avec les populations des quartiers (connaissance réciproque, échanges)

Perspectives :

Plus de communication

Amélioration de l'image des services et de leur utilité

Adaptation de la pratique des professionnels et du SPE à l'égard de la proximité en lien avec les acteurs présents sur ces territoires

Développement des espaces et relais de proximité

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS soutiendra les **actions collectives permettant le maintien d'une dynamique d'employabilité** pour les personnes situées hors emploi, en créant du lien social, de l'écoute et du soutien ou en proposant des activités permettant un maintien dans l'activité, dans la dynamique emploi (notamment à travers les structures d'insertion et accompagnement par l'économique).

Il aura en charge **l'impulsion d'une réflexion sur le développement du tutorat** en y associant étroitement les entreprises locales (partage d'une telle initiative entre acteurs publics et privés, échanges de pratiques, formations...).

Le CUCS aura un **rôle d'interpellation, d'impulsion et de ressources sur le point de vue, les attentes des habitants**. Un soutien sera privilégié aux actions innovantes et aux propositions de temps forts permettant le rapprochement entre les acteurs et professionnels de l'emploi et les habitants de ces quartiers.

3. Création d'entreprises

Constats

Il n'existe pas de réelle dynamique de création d'entreprises sur les territoires Politique de la Ville, ni de développement d'expériences d'économie solidaire menées par les habitants.

Le territoire ne dispose pas de Zone Franche Urbaine, mais connaît un fort engagement entrepreneurial, notamment avec de nombreuses PME.

Les enquêtes réalisées, à l'échelle nationale, montrent qu'il y a une **forte volonté de création d'activité notamment chez les jeunes demandeurs d'emploi des quartiers** (création de petites entreprises).

Soutenir l'accroissement de la création d'activité en renforçant l'accompagnement et le suivi des porteurs de projet, notamment les habitants des ZUS.

Perspectives :

Nombre de sollicitations des micro-crédits

Nombre de projets de créations d'entreprises et ceux ayant aboutis

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS peut favoriser le **développement des démarches de création d'activités** par des actions collectives et valoriser les parcours positifs.

Il pourra aussi favoriser l'ensemble des initiatives qui permettront aux habitants des quartiers de la géographie prioritaire de mieux connaître leurs droits en terme de création d'activité, d'être conseillés par des professionnels sur les démarches et conditions requises pour se lancer dans la création d'entreprise, favoriser le lien entre ces publics et les relais spécialisés de l'entreprise.

Education – Citoyenneté

Les actions menées dans le cadre du CUCS s'appuieront et compléteront celles engagées dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE) pour lequel une convention pluriannuelle a été passée entre l'Etat et le CCAS de Cholet. A cela s'ajoutera la nécessité d'une cohérence entre le CUCS et les différents dispositifs mis en place sur le territoire choletais en direction du public enfance et jeunesse : Ville Vie Vacances, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Contrat enfance-jeunesse... Concernant l'axe parentalité, il s'appuiera sur les démarches développées également dans le Programme de Réussite Educative et le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

1. Développement Educatif

Protection : Favoriser l'acquisition de ressources sociales et culturelles

Contrat : Développer l'accès aux équipements

Constats

Les habitants des quartiers prioritaires bénéficient d'une école élémentaire publique au sein du quartier et d'un collège public à proximité. Les enfants et jeunes des quartiers prioritaires sont plus nombreux à connaître des difficultés scolaires. En 2005, le taux de retard scolaire en CE2 dans les établissements du REP/ZEP (7% en ZEP et 4% en REP) est supérieur à celui des autres écoles publiques (2%)⁷. Les freins à une réussite scolaire sont de divers ordres :

- ✓ **Insuffisante maîtrise de la langue française**, des primo-arrivants, publics allophones et publics précaires ayant des difficultés dans l'apprentissage des codes élémentaires.
- ✓ **Ressources culturelles « faibles »** des familles résidant dans les quartiers prioritaires : peu ou pas d'accès à des objets culturels, champ lexical restreint, faible ouverture culturelle (équipements ou centres d'intérêts), peu de mise en valeur de la diversité culturelle des quartiers...
- ✓ **Mixité sociale et culturelle au sein des établissements scolaires non garantie**, qui risque d'accentuer l'absence d'ouverture culturelle. Les établissements publics pâtissent d'une image négative, quand bien même les craintes des familles reposent sur de nombreux a priori pas toujours fondés sur la réalité des faits incriminés.
- ✓ **Passerelles insuffisantes entre structures d'accueil collectif 0-3 ans et écoles maternelles**, avec des visions partagées de professionnels concernant l'augmentation de la pré-scolarisation des enfants : tremplin vers une réussite scolaire ou mode de garde à moindre coût ?

Objectifs généraux

Aider à la maîtrise de la langue, principalement sur les quartiers prioritaires

Perspectives :

Amélioration du taux de réussite aux évaluations de CE2 et de 6^{ème}

Diminution du taux de retard scolaire dans les quartiers prioritaires

Permettre la construction d'un socle culturel commun et facilitateur d'ouverture culturelle

Perspectives :

Développement de l'accès aux équipements culturels (diversification de l'offre – accès renforcé des habitants des quartiers aux différents équipements)

Valoriser les projets collectifs des écoles des quartiers, en vue d'améliorer leur image, sur les quartiers prioritaires et plus spécifiquement Colline-Villeneuve et Favreau

Perspectives :

Diminution du nombre de départ des écoles de quartier vers d'autres établissements.

Amélioration de la perception et image de ces établissements

⁷ Source : Education Nationale 2005/2006

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

- **Accessibilité aux ressources culturelles et sociales :**

Le CUCS, par une intervention conjuguée avec le PRE, soutiendra les projets favorisant à moyen terme l'acquisition de ressources culturelles et les capacités d'expression ainsi que les démarches d'accompagnement collectif et individuel vers la maîtrise de la langue, en complément des apprentissages proposés par l'école.

Le droit commun sera mobilisé pour les apprentissages fondamentaux, pour l'accompagnement classique à la scolarité (CLAS), pour faciliter l'accessibilité aux équipements culturels.

- **Mixité sociale :**

Le CUCS soutiendra et valorisera des initiatives d'établissements scolaires des quartiers prioritaires via un appel à projet spécifique. Le droit commun soutiendra les dynamiques d'ouverture de l'Ecole vers les parents et le quartier.

2. Parentalité

Protection : Accompagnement des parents en difficulté

Contrat : Conforter le rôle central des parents dans le triptyque Ecole, Famille, Loisirs

Constats

Des parents sont parfois en difficulté dans leur fonction éducative :

- ✓ **Sentiment d'impuissance**, conduisant à des **problèmes d'autorité**, avec une crainte d'être jugés mauvais parents s'ils s'opposent à leurs enfants.
- ✓ **Difficultés à se positionner comme acteur premier dans le développement éducatif de leurs enfants** mettant en doute leur propre qualification et légitimité, au-delà de l'apport affectif, à accompagner leurs enfants sur le registre de la connaissance : peu de sollicitations pour stimuler les apprentissages, faible suivi de la scolarité des enfants.
- ✓ **Désengagement de certaines missions**, avec une prise en charge parfois importante des plus petits par la fratrie et l'auto-gestion des repas ou des loisirs par certains enfants et jeunes.

Le rapport aux institutions et notamment à l'école reste difficile pour nombre de parents, en témoigne la faible implication de nombreux parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et leur lien distant à l'école :

- ✓ **manque de confiance face aux diverses institutions**, certaines familles ne semblant plus croire à une ascension sociale possible par l'école ou à une plus-value des loisirs hors temps scolaire.
- ✓ **Méfiance** à l'égard de l'école et des assistants sociaux qui mettent en lumière certaines difficultés au sein même de la famille.
- ✓ A l'inverse, forte confiance attribuée à l'école, conduisant les familles à une forme de délégation « aveugle » sur l'éducation.

Des actions de soutien à la parentalité ont été développées sur le territoire par les centres sociaux, par le réseau d'éducation prioritaire : groupes de paroles ou de discussions, café des parents, débats éducatifs... Cependant, les parents qui sont visés par ces actions sont rarement présents.

Objectifs généraux

Soutenir les parents dans leur fonction éducative, prioritairement ceux résidant dans les quartiers prioritaires ou dont les enfants sont scolarisés dans le REP/ZEP.

Perspectives

Ecoute des difficultés ressenties et implication des parents dans la stratégie éducative portée par les professionnels intervenants sur ce terrain (enseignants, éducateurs, animateurs...)

Favoriser l'implication des parents au sein des établissements scolaires et structures d'accueil des enfants et des jeunes : responsabilisation, rapprochement avec les institutions, à l'échelle de l'agglomération.

Perspectives :

Améliorer la fréquentation des parents dans les diverses structures, lors de temps formels et informels.
Améliorer la connaissance des publics par les professionnels (formations, analyse de pratiques, études sur les représentations et stratégies familiales à l'égard de l'école...)

Les leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS soutiendra les **projets favorisant les initiatives de parents et renforçant leur position d'acteur dans l'éducation de leurs enfants**. Le CUCS et le PRE permettront le développement des démarches d'accompagnement et d'écoute en direction des parents, pour un renforcement du rôle parental.

Le droit commun sera mobilisé pour des co-financements REAAP. Les travailleurs sociaux et TISF assureront le suivi individuel de ces familles.

Des projets partenariaux permettraient de diminuer la méfiance à l'égard de certaines institutions. Un soutien aux professionnels apparaît parfois nécessaire pour aider à instaurer un dialogue avec les familles, notamment en permettant une meilleure connaissance des populations d'origine étrangère et de leur perception de l'éducation.

3. Epanouissement et bien-être de l'enfance-jeunesse

Protection : Permettre l'accès de tous à une offre de loisirs diversifiée.

Contrat : Favoriser l'accès à l'autonomie et l'engagement des jeunes, dans un respect des règles de vie.

Constats

- ✓ Une offre socio-éducative sur le territoire bien développée (7 centres sociaux - un investissement de la Ville de Cholet sur le champ de l'enfance-jeunesse) mais **des disparités d'accès aux loisirs et d'offre de loisirs** :
 - **Peu de recherche de cohérence d'intervention ni de mutualisation**, même lorsque plusieurs structures interviennent sur le même quartier. Les partenariats entre les membres de la communauté éducative demandent encore à être développés.
 - **Des activités sportives nombreuses mais peu diversifiées** et s'adressant essentiellement aux 11-14 ans. **Peu d'actions culturelles** (exceptées cultures urbaines) sont proposées sur les quartiers prioritaires et **faible accès aux divers équipements culturels**.
 - **Faible présence des jeunes filles** (surtout après 12 ans) sur les structures de quartiers et dans l'espace public, mettant peut-être en évidence l'absence de réponses à leurs attentes en terme de loisirs et questionnant la place qui leur est laissée dans les structures de quartiers.
 - **Offre de loisirs non équilibrée entre les différentes tranches d'âge** : de faibles moyens en direction des 0-11 ans, une intervention forte auprès des 11-14 ans, une faible offre de loisirs pour les plus de 14 ans et d'aide à l'insertion sociale pour les 18-25 ans.
- ✓ **Une image négative de la jeunesse**, surtout sur les quartiers prioritaires : un accompagnement et une valorisation de leurs engagements, de leurs démarches vers l'autonomie, via le FACIL, le soutien aux départs en autonomie, participent à une amélioration des représentations à leur égard mais sont rendu difficiles par une **certaine volatilité des jeunes** : demandes ponctuelles, absence d'anticipation.
- ✓ **Un non-respect, voire une non-compréhension, des règles nécessaires au vivre ensemble**, et ce, malgré les efforts mis en œuvre dans les structures d'accueil des enfants et des jeunes pour instaurer un cadre permettant la construction de repères ou la relation à autrui.

Objectifs généraux

Diversifier l'offre socio-éducative autour de l'axe proximité et citoyenneté, principalement sur les quartiers prioritaires

Perspectives :

Offre de loisirs équilibrée et diversifiée (pourcentage des offres culturelles, sportives, artistiques)

Soutenir les initiatives des jeunes et valoriser leur engagement vers une responsabilisation et une prise d'autonomie, sur l'agglomération, mais en accentuant le soutien sur les quartiers prioritaires.

Perspectives :

Augmentation du nombre de projets portés par des jeunes, avec divers degrés de participation

Permettre une harmonisation et une mise en cohérence des professionnels intervenant auprès de 0/25 ans, en favorisant la mutualisation et les réponses collectives, sur l'ensemble de l'agglomération.

Partager et faire vivre le cadre et les règles de vie collective, surtout sur les quartiers prioritaires.

Perspectives :

Diminution du nombre d'exclusions et de sanctions au sein des structures accueillant enfants et jeunes (écoles, collèges, centres sociaux...).

Les leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS veillera à une **cohérence de l'offre de loisirs et soutiendra les démarches de projet participant à une diversification** de celle-ci. Une réflexion sur la question éducative et la co-éducation sera nécessaire pour plus de cohérence et un échange de pratiques. Le CUCS sera attentif aux projets facilitant l'implication des jeunes filles, favorisant l'initiative des jeunes et leur prise d'autonomie ou permettant d'aller à la rencontre du public jeune.

Le droit commun financera les **grands axes de fonctionnement des structures** (Contrat Enfance-Jeunesse). Chaque structure devra également prêter attention à donner aux enfants et aux jeunes leur place au sein des équipements ou lors de manifestations publiques.

Santé

Dans le cadre d'un projet d'Atelier Santé Ville qui pourrait être mis en place à l'échelle de l'agglomération, la mise en œuvre d'actions CUCS serait déclinée de manière différenciée et ciblée sur le territoire choletais avec un regard tout particulier sur les territoires prioritaires. Une cohérence d'intervention sur la santé est à établir notamment en lien avec le Programme Régional de Santé Publique.

Protection : Ecouter et accompagner les personnes les plus fragiles.

Contrat : Agir pour une éducation à la santé tout au long de la vie.

1. Education à la santé / Hygiène de vie

Constats

Le territoire de la CAC n'a pas développé jusqu'à présent une politique spécifique de santé publique. Pour autant, diverses structures proposent des interventions favorisant l'éducation à la santé et le CCAS apporte des aides dans le domaine de l'alimentation ou du soin, aides touchant à 60,5% des bénéficiaires résidant dans les quartiers prioritaires. En matière d'accès au soin, il apparaît que les médecins généralistes libéraux sont moins présents, avec 0,89 médecins pour 1000 habitants, contre 1 pour 1000 sur le département et 1,56 pour 1000 sur Angers et ne peuvent donc pas assurer de manière satisfaisante leur mission d'information et bien sûr de prévention⁸.

La précarité et l'évolution des rythmes de travail ont une influence directe sur la santé des familles. Dans le cadre du diagnostic local, quatre catégories de problèmes ont été relevées :

- **Alimentation non équilibrée** (faible consommation des fruits et légumes, évolution du rythme des repas - avec moins de 3 repas par jour - conduisant à des difficultés d'apprentissage et de concentration pour les enfants et d'efficacité au travail pour les adultes.) **et hygiène corporelle et buccodentaire insuffisamment prises en compte** liées à un manque de repères ou de connaissances des équilibres de santé.
- **Fatigue excessive des enfants** due aux rythmes de vie calqués sur les rythmes de travail des adultes (2/8, 3/8 en entreprise) ayant pour conséquence la présence continue des enfants le midi et le soir en accueil périscolaire, notamment pour ceux qui résident dans les quartiers ou en milieu rural. Une fatigue due également à la conséquence d'une présence de plus en plus généralisée, dans les chambres des enfants, de la télévision et de l'ordinateur, sans limite d'utilisation fixée par les parents.
- **Posture contrastée de familles oscillant entre une attitude de négligence médicale au niveau des parents**, et une attitude d'hyper protection médicale à l'échelle des enfants (visites excessives chez le médecin)
- **Manque d'informations relatives à la sexualité** et forte méconnaissance des risques liés aux MST (notamment sida). Les interventions proposées dans les établissements scolaires et au pôle santé ne touchent pas l'ensemble des jeunes concernés.

Objectifs généraux

Intervenir sur l'éducation à la santé tout au long de la vie sur les grands axes thématiques identifiés, à l'échelle de l'agglomération, avec une attention particulière portée sur les quartiers prioritaires.

Perspectives :

Augmentation du nombre d'interventions collectives et d'accueils individuels autour de ces 4 thématiques. Développement d'un projet global de santé à l'échelle de la CAC, avec des objectifs spécifiques par territoire.

⁸ Source : DDASS 2002

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS aura un rôle d'impulsion pour la **création d'une stratégie collective en matière d'éducation à la santé**, avec la mise en place d'un « projet global santé » à l'échelle de l'agglomération, projet qui pourra être développé par la mise en place d'un **Atelier Santé Ville** et décliné sur des territoires de proximité.

Au-delà de la mise en réseau, le CUCS soutiendra une déclinaison spécifique de ce projet par territoire prioritaire, en sachant qu'une phase d'expérimentation sur un ou deux quartiers serait probablement nécessaire avant de s'engager sur une généralisation de cette approche.

Cette démarche sera construite en partenariat avec la DDASS, et devra être en cohérence avec le Programme Régional de Santé Publique (PRSP). Les structures participant aux démarches d'éducation à la santé et de prévention seront associées (CPAM, CODES, Education Nationale via les CESC, Equinoxe,...). Le droit commun sera mobilisé afin d'assurer une partie de la mise en œuvre de ce projet, par un soutien financier.

2. Souffrance sociale et psychologique

Constats

Les **situations d'isolement et de mal-être, en augmentation sur le territoire**, concernent tous les publics (des enfants aux personnes âgées) et semblent coïncider avec une hausse de la précarité. Les personnes âgées sont notamment identifiées par les acteurs du territoire comme un public à mieux prendre en compte, les bénéficiaires de l'ASV (allocation pour public âgé précaire) représentant 2,01% sur Cholet et 2,12% sur l'agglomération, contre 1,67% sur le département⁹.

Les acteurs locaux notent que les souffrances personnelles s'expriment parfois par des **comportements agressifs, des violences contre soi et contre autrui** (adultes, enfants ou professionnels). Ils constatent également une augmentation du nombre de personnes en souffrances psychiques : fortement médicamenteuses, elles tiennent parfois un discours incohérent, en déphasage par rapport à la réalité, rendant ainsi difficile le suivi de leurs enfants et la cohabitation avec l'entourage. Les professionnels du social se trouvent aujourd'hui désarmés face à des personnes souffrant de troubles du comportement ou de troubles psychiques et attendent beaucoup d'un partenariat avec l'hôpital.

Objectifs généraux

Ecouter et accompagner les publics en souffrance, tout en soutenant les professionnels, sur l'agglomération, avec une attention particulière aux publics en situation de précarité

Perspectives :

Augmentation du nombre de formations pour les professionnels intervenant auprès des publics des quartiers.

Impulsion d'un réseau autour de la question des souffrances psychiques.

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS doit initier une réflexion collective sur la prise en charge des situations de souffrances sociales et psychiques, afin de permettre une meilleure connaissance des problématiques. Des relations avec l'hôpital devront notamment être recherchées, afin d'améliorer l'articulation entre les secteurs sanitaire et social. Le CUCS interviendra également en direction des professionnels, sur des démarches de formation ou d'accompagnement ou encore d'échange et de partage sur ces problématiques.

Le droit commun sera mobilisé pour assurer le suivi individuel des personnes en souffrance.

⁹ Source : DDASS 2002

3. Conduites à risque

Constats

Les acteurs locaux font état d'une évolution des pratiques addictives, notamment chez les jeunes :

- Les **poly-consommations** (alcool, tabac, cannabis) sont plus précoces et concernent de plus en plus les jeunes filles.
- La **consommation de cannabis** semble stagner, mais devient plus précoce alors que les consommations d'héroïne et de cocaïne augmentent. Différentes démarches de prévention sont proposées sur le territoire, mais des manques subsistent, notamment concernant l'accompagnement des faibles consommateurs de cannabis.
- Les **pratiques de consommation d'alcool des jeunes** sont passées d'une démarche de convivialité à une recherche exclusive et rapide de l'ivresse. Les soirées BAV (Boissons à Volonté), l'apparition des pré-mix (sodas alcoolisés) notamment consommés par les jeunes filles et la hausse de la consommation d'alcools forts participent au développement de cette pratique.

Les adultes ne sont pas épargnés par ces conduites addictives. La consommation d'alcool y est plus quotidienne et est souvent corrélée avec d'autres difficultés (rupture professionnelle, rupture familiale). Sur les quartiers, les enfants sont parfois conscients de l'addiction de leurs parents et restent impuissants face à cette réalité.

Objectifs généraux

Prévenir les conduites à risque, avec des modalités d'intervention différenciées sur les communes rurales et sur les quartiers prioritaires.

Perspectives :

Maintien d'une démarche de sensibilisation tenant compte de l'évolution des pratiques de consommation.

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS financera des actions de prévention des conduites addictives ou à risque : celles-ci seront développées d'une manière globale sur le territoire ou prendront la forme d'actions de proximité, pour une meilleure adaptation aux spécificités de chaque territoire, notamment ceux de la géographie prioritaire.

Le droit commun sera mobilisé pour des financements complémentaires sur le registre de la prévention.

Prévention

Les actions du CUCS dans le domaine de la prévention seront déclinées en relation avec les orientations du Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance et les réflexions et démarches menées par la Cellule de Veille et d'Observation et les différents groupes de travail.

Protection : protéger les populations les plus fragiles des phénomènes de violence et de délinquance

Contrat : offrir des espaces de liberté individuelle dans la mesure où la règle collective est respectée

1. Gestion des violences et des conflits

L'analyse actuelle met en exergue des **situations de violence présentes sur le territoire**, notamment de par un « signalement » plus fréquent de ces situations, ce qui ne signifie pas obligatoirement une hausse de ces phénomènes, mais plutôt **une reconnaissance sociale nouvelle de leur réalité et une légitimité à en parler**. Ce sont des violences d'ordre :

- ✓ Conjugales ;
- ✓ Intra-familiales ;
- ✓ Entre jeunes ;
- ✓ Des jeunes envers les adultes.

Les violences contre les personnes s'élevaient, en 2005 sur Cholet, à environ **250 faits « constatés »**. Les atteintes sexuelles (viols et agressions sexuelles) et les agressions contre les femmes (essentiellement perpétrées par le conjoint ou le concubin) représentaient chacune une trentaine de situations cette même année¹⁰.

La cohabitation « contrainte » de jeunes (25-35 ans) avec des ascendants à l'occasion d'un retour au foyer ou en raison d'une présence qui se prolonge au sein du foyer familial, fait apparaître de nouveaux **conflits** relationnels et parfois matériels avec les parents (charges financières plus lourdes et par conséquent plus difficiles à supporter pour les familles),

En outre, la promiscuité, sur un territoire limité, fait d'inter-connaissances fortes, favorise les **situations de conflits dans le voisinage immédiat** qui tendent à s'exprimer sur l'espace public ou aux abords des équipements publics (écoles).

Objectifs généraux

Prévenir les situations de violences ou de conflits

Perspectives :

Travailler en amont pour éviter l'émergence de situations de crises
Diminuer le nombre de situations conflictuelles sur les quartiers
Diminuer le nombre de victimes d'acte de violence

Mieux accompagner les victimes et leur entourage dans leurs parcours, tout en renforçant les partenariats et les réseaux de professionnels sur ces questions

Perspectives :

Proposer un panel d'offre d'accompagnement, de soutien et d'écoute répondant à la demande

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS aura pour volonté d'impulser une mise en réseaux des acteurs concernés, de rendre plus lisible les publics affectés, les problématiques rencontrées et les modalités de prise en charge existantes, et ce à travers un groupe de réflexion émanant du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

¹⁰ Source : Police Nationale 2005

Il pourra éventuellement soutenir des démarches de médiation, d'analyse de pratiques, alors que le Droit Commun devra assurer notamment, au-delà d'une démarche d'information et de communication un accompagnement rapproché des personnes par le biais d'actions collectives et/ou individualisées.

2. Veille sur les situations d'isolement social

Parmi la population « sensible » des quartiers prioritaires de la ville, on retrouve tout particulièrement le public féminin. La part des « familles monoparentales » sur la ville de Cholet représente 12,3%, une représentation légèrement supérieure à celle rencontrée à l'échelle du département qui n'excède pas 10,8%. Toutefois, dans certains quartiers prioritaires, leur proportion s'élève à 15,4% (Jean Monnet), voire à 23,3% (Bretagne-Bostangis). La part des bénéficiaires de l'API ou de l'ASF s'élève pour Cholet à 6,9%, tandis qu'elle représente 11,4% pour Jean Monnet et 17,3% pour Bretagne-Bostangis¹¹.

Cette population féminine connaît de **nombreux facteurs de fragilisation** : pressions familiales, monoparentalité, faible autonomie financière, seul référent éducatif face à l'enfant...qui favorise bien souvent leur isolement.

Par ailleurs, des situations de ruptures sociales observées auprès des jeunes favorisent une **multiplication des situations de désœuvrement ou de marginalisation** (notamment des 25-35 ans). La précarité, le chômage, la rupture familiale et parfois les passages à l'acte délinquant représentent le quotidien de certains jeunes qui sont alors en rupture avec le fonctionnement de la cité, occasionnant à certains moments des conflits ou des tensions avec leur environnement social ou familial.

Objectifs généraux

Prévenir les situations d'isolement des femmes et de certains jeunes majeurs en rupture sociale

Perspectives :

Capacité des relais à remplir au mieux leur rôle d'écoute et d'interpellation à l'échelle de la proximité

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Dans cette perspective, le CUCS doit permettre la **mise en place d'une veille** et soutenir les actions favorisant l'écoute et les dynamiques susceptibles de rompre l'isolement. Pour ce faire, le droit commun doit **poursuivre ses actions d'accompagnement** individualisé, réalisées par les travailleurs sociaux des circonscriptions, du CCAS, de la prévention spécialisée, des TISF. Le CUCS aura pour mission de rendre plus lisible le système de veille et de prévention des situations d'isolement par la construction d'une culture commune entre acteur sur ces situations et de favoriser les liens entre les structures relais des quartiers et la prise en charge, l'accompagnement et le suivi rapproché des publics concernés par ailleurs.

3. Prévention de la récidive

La population des sortants de prison est un **public particulièrement fragile**. L'administration pénitentiaire doit, de par la loi, assurer une fonction de réinsertion qui reste difficile à atteindre. Les services d'insertion et de probation (SPIP), aussi bien en milieu ouvert qu'en milieu fermé interviennent sur la base de moyens qui s'avèrent souvent insuffisants. De fait, de nombreux détenus sortent chaque année **sans préparation** (le plus souvent sans travail, parfois sans logement). En outre, il est rare que l'incarcération ait amélioré des situations déjà souvent inscrites auparavant dans la marginalisation.

Objectifs généraux

Soutenir et accompagner les publics incarcérés dans leur préparation à la sortie et favoriser les passerelles entre monde carcéral et retour à la vie civile.

Perspectives :

Diminuer le taux de récidive des publics choletais et leur capacité à se réinsérer socialement.

¹¹ Source : CAF 2006

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Dans cette perspective, le CUCS peut soutenir des actions innovantes en matière de préparation à la sortie, de re-médiation sociale, d'ouverture à l'autre, de reprise de confiance en soi, d'accueil et d'accompagnement sur les quartiers.

4. Prévention et éducation routière

Les comportements à risque des conducteurs demeurent une **problématique forte** sur le territoire : conduite sous l'effet de produits psycho-actifs (alcool, cannabis, etc.), vitesse excessive, non-respect de la sécurité...

La pratique des deux roues chez les jeunes se caractérise par une prise de risque fréquente où les **règles sont très souvent transgressées**.

Toutefois, il convient de noter que les délits routiers et l'accidentologie sont en baisse sur le territoire choletais et s'inscrivent dans une dynamique positive. Reste à agir malgré tout, sur les comportements à risque, et la question du respect des règles simples du code de la route. Une attention sera portée également sur la place du piéton et sa protection.

Objectifs généraux

Favoriser une démarche d'éducation routière précoce et continue

Perspectives :

Diminuer le nombre d'accidents et de délits routiers

Multiplier les opérations de sensibilisation

Augmenter le taux de réussite à ASSR, BSR...

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le CUCS appuiera **des projets d'éducation et de prévention routière** en partenariat avec le PDASR, notamment à l'égard des comportements à risque qui cibleraient spécifiquement ceux particuliers relevés sur chacun des territoires et notamment de la géographie prioritaire.

Le droit commun, par l'intermédiaire **du PDASR** continuera de **soutenir les projets** selon les enjeux prioritaires qui ont été préalablement définis par le plan départemental (public jeune, comportement à risque, culture, alcool...).

5. Prévention de la délinquance

On constate une sensible amélioration de la situation locale au regard de la délinquance par rapport aux années 2000 et 2001. Ces progrès sont notamment dus au fait d'une **mobilisation de l'ensemble des acteurs** tant sur le registre de la répression que sur le champ de la prévention, tout comme la **mise en place de dispositifs particuliers** tels que le CISPD qui, à travers sa cellule de veille et d'observation, les correspondants de nuit antérieurement, ont permis de mieux maîtriser la situation locale...

Aujourd'hui, Cholet se situe **en dessous de la moyenne nationale** en matière de délinquance.

Toutefois, la présence **policière encore très active sur le territoire des quartiers** génère un **sentiment que certains ont qualifié de « persécution »**, voire de « paranoïa », chez les habitants, notamment chez les jeunes. L'image véhiculée par chacun de ces acteurs (police et jeunes tout particulièrement) sur l'autre ne facilite pas toujours le dialogue et la compréhension mutuelle. Par conséquent, l'absence de jeunes dans l'espace public aujourd'hui rend difficile le travail de prévention mené par les éducateurs de rue et certains professionnels ou associations qui cherchent à entrer en contact et à capter la jeunesse de ces quartiers.

Objectifs généraux

Favoriser le rapprochement et la complémentarité des volets répressif et préventif, tout en construisant des temps d'échange avec les habitants des quartiers (notamment en intervenant sur les représentations mutuelles)

Perspectives :

Mieux expliciter le rôle de la Police Nationale sur l'espace public afin d'éviter que leur présence ne soit perçue comme une provocation au quotidien

Diminuer les incivilités et autres dégradations perpétrées par certains jeunes sur l'espace public

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

La mise en place du CUCS soutiendra des démarches permettant **des espaces d'échange, de dialogue et de réflexion** entre le volet préventif et le volet répressif. Une telle dynamique s'inscrira par exemple dans le cadre de la cellule d'observation et de veille du CISP.

Tandis que le droit commun devra continuer à **soutenir les efforts réalisés en matière de prévention spécialisée**, tout en développant les dynamiques et réseaux de partenaires dans le champ de la prévention.

Egalité des Chances, lutte contre les discriminations et intégration

Les démarches engagées dans le cadre du CUCS s'appuieront sur les réflexions menées par la COPEC et l'intervention du Plan Départemental d'Accueil et d'Intégration.

<p>Protection : Offrir des outils et des espaces susceptibles de favoriser l'intégration et condamner les phénomènes de discriminations</p> <p>Contrat : Rapprocher les publics des institutions avec un souci de respect des modes de fonctionnement collectifs</p>
--

Constats

La Ville de Cholet représente une situation particulière par rapport au reste de la Région Pays de la Loire dans la mesure où elle a **la plus forte proportion de population immigrée** de toutes les grandes unités urbaines, soit 5% à Cholet contre 1,9% pour la moyenne régionale¹².

L'arrivée en grand nombre de primo-arrivants, notamment turcs et asiatiques ces dernières années, s'est concentrée sur les quartiers prioritaires (principalement sur Jean Monnet), non plus dans le cadre d'une immigration de main d'œuvre mais dans celui d'une immigration de rapprochement familial.

Un des freins relevés à l'intégration des populations étrangères est la maîtrise de langue. Les rapports avec les institutions sont de fait plus compliqués : la compréhension des modes de fonctionnement des populations n'est pas toujours évidente, le dialogue entre usagers et professionnels est perturbé et l'implication des familles est moindre face à cette incompréhension mutuelle.

Les différences culturelles entre les habitants peut occasionner parfois **des situations de racisme** que l'on ne percevaient pas auparavant, d'incompréhensions ou de départs de structures d'accueil freinant ainsi la mixité des publics.

Certains acteurs locaux relèvent **des situations de discrimination sur le territoire**, majoritairement associées à l'accès ou au maintien dans l'emploi. Ces phénomènes peuvent être liés :

- à l'origine ethnique
- à l'origine résidentielle
- à un handicap
- au fait d'être une femme
- à l'âge (moins de 26 ans et plus de 50 ans)...

Objectifs généraux

<p>Promouvoir la maîtrise de la langue afin de favoriser l'intégration des publics allophones, sur les quartiers prioritaires</p>
--

Perspectives :

Amélioration des relations entre les institutions (collectivités, écoles...) et les publics étrangers : meilleure compréhension et attention réciproque

Augmentation du nombre de personnes accueillies dans le cadre du CAI et des personnes bénéficiant des cours d'alphabétisation

Amélioration des résultats scolaires des élèves allophones

<p>Permettre le développement d'échanges interculturels et/ou de découverte de l'autre favorisant la construction d'un socle culturel commun pouvant ainsi favoriser une cohabitation sereine sur les quartiers mais aussi des échanges et des liens avec l'ensemble de la population de l'agglomération.</p>
--

Perspectives :

Amélioration du lien social et de la cohabitation entre les différentes communautés

Rendre possible l'implication des publics allophones dans les projets locaux à l'échelle des quartiers mais aussi de la ville

¹² Source : INSEE 1999

Permettre la mesure, l'identification et le suivi des situations de discrimination en développant des outils de repérage, avec un regard particulier sur les quartiers prioritaires (où le sentiment de discrimination reste fortement ancré).

Perspectives :

Identification des situations

Création d'outils de mesures de la réalité de la discrimination

accompagnement et suivi des situations identifiées

partage de cette préoccupation à l'échelle des acteurs pouvant agir directement ou indirectement sur ces situations

Leviers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Intégration : le CUCS soutiendra les projets collectifs favorisant les dynamiques d'ouverture du quartier et celles d'un accès à la ville pour les populations concernées (valorisation de toutes les cultures, partage). Seront également privilégiées les démarches de soutien aux publics allophones pour une meilleure maîtrise de la langue à des fins éducatives, d'insertion sociale et professionnelle et ce, en complément du Droit Commun qui intervient dans le cadre des Contrats d'Accueil Intégration.

Discrimination : le CUCS impulsera une réflexion collective sur les moyens de combattre le sentiment et la réalité des discriminations et proposera de rendre opérationnels des outils de mesure et d'évaluation pour aider à la construction d'une stratégie ajustée à la réalité locale. Des parcours positifs et des actions de luttes contre les discriminations (ex : charte de la diversité) seront également mises en valeur et soutenues dans leur diversité. Le renforcement des liens avec les outils du Droit Commun dans la lutte contre les discriminations (Halde, COPEC, ACSE...) sera dans ce cadre renforcé.

Partie 5 : Principes d'organisation et de fonctionnement du CUCS

Le Contrat Urbain de Cohésion sociale est un Contrat dont le rôle est tout autant de favoriser le caractère opérationnel du projet local que de le rendre lisible, à chacun des acteurs qui vont pouvoir le faire vivre.

L'organisation et le fonctionnement apparaissent alors déterminants de la volonté affichée de la Maîtrise d'Ouvrage de sortir d'une politique encore trop indexée à la logique du guichet (Contrat de ville) pour s'inscrire dans une démarche plus vertueuse du projet (CUCS).

L'enjeu au niveau de l'organisation est double :

- ✓ Un **axe vertical** qui illustre l'idée d'une **démarche opérationnelle du projet** fondée sur un rapprochement des **fonctions de mise en perspective** (sens du projet porté par le Comité de Pilotage) et de **mise en œuvre** (réalisation de celui-ci par les groupes thématiques), et ce pour plus d'efficacité.
- ✓ Un **axe horizontal** qui illustre l'idée d'une **démarche relationnelle du projet** (développement d'une culture commune entre les acteurs) structurée autour des **fonctions de mise en regard** (distanciation assurée par l'approche évaluative) et de **mise en débat** afin de renforcer l'efficacité du projet.

Cinq grandes fonctions sont nécessaires pour accompagner la dynamique globale du projet de CUCS.

1. Les instances, rôles et composition

✓ **Le Comité de Pilotage**

Co-présidé par l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Choletais, il réunit les signataires et financeurs du CUCS. Structure de pilotage politique, ce comité serait notamment amené à décider des orientations du CUCS, à valider la programmation des projets, à définir les thèmes et l'organisation de l'évaluation. Il pourrait se réunir de 2 à 3 fois par an.

✓ **Le Groupe Ressource**

Composé de techniciens de l'ensemble des partenaires et financeurs du CUCS, ce groupe co-animé par le délégué de l'Etat et le chef de projet, aurait, entre autres attributions, l'animation, la gestion des procédures d'instruction, la préparation des décisions du Comité de Pilotage et le suivi de l'évaluation. Il se réunirait avant chaque Comité de Pilotage et autant que de besoins.

✓ **Les Groupes Thématiques**

Pour chacune des six thématiques, un groupe, co-animé par un partenaire et un service de l'Etat ou de la Communauté d'Agglomération du Choletais, et composé d'acteurs institutionnels, opérateurs ou associations directement impliqués dans le projet. Ils auront un rôle de mise en cohérence, d'interpellation et de proposition. Ils se réuniront de façon régulière.

Dans l'hypothèse où des instances similaires existent déjà sur certaines thématiques, celles-ci pourront assurer les missions du groupe thématique correspondant.

2. La fonction politique de « mise en perspective »

Elle est assurée par un **Comité de Pilotage**, composé des décideurs et financeurs, à la vocation politique et stratégique.

Sa mission peut se résumer à six rôles essentiels :

- ✓ Un **rôle d'impulsion** : profile les grandes orientations du projet et fait valoir ses attentes en terme de résultats,
- ✓ Un **rôle de décision** : valide la méthode générale d'accompagnement du projet ainsi que le programme d'actions, et mobilise les moyens nécessaires à sa réalisation,

- ✓ Un **rôle d'animation politique du projet**
- ✓ Un **rôle d'ambassadeur au sein de chacune des institutions concernées** : avec la mission de faire partager en interne les préoccupations qui traversent le projet CUCS de façon à pouvoir ainsi mobiliser au mieux le droit commun.
- ✓ Un **rôle d'ajustement des orientations** pour pouvoir au mieux ajuster le projet local, il prendra appui sur trois sources d'information, en l'occurrence les travaux techniques du «groupe ressource», la démarche d'évaluation animée par le SDS, l'écoute de propositions pouvant émerger de la rencontre annuelle des acteurs du projet.
- ✓ Un rôle **d'interface** avec les politiques locales ou les autres dispositifs mis en œuvre sur le territoire afin notamment d'en assurer la cohérence avec le CUCS. Les membres de ce comité présents également dans le Comité de Pilotage du Projet de Rénovation Urbaine auront un rôle essentiel de passerelles entre le projet social et le projet urbain.

Le Comité de pilotage se fait accompagner, dans l'aide à la décision et l'animation technique du projet par le « Groupe Ressource » qui représente en quelque sorte une émanation technique des institutions représentées en son sein.

Le groupe de pilotage se réunit au moins deux fois dans l'année sur la base d'un travail préparatoire réalisé par le Groupe Ressource :

- Une première fois sur le partage des orientations, de la méthode d'accompagnement du projet et la validation du programme d'actions.
- Une deuxième fois sur l'évaluation stratégique du projet

Il aura également pour mission:

- D'auditionner les groupes projets au moins une fois dans l'année
- De participer activement au séminaire annuel des acteurs du projet.

Le groupe de Pilotage peut aussi se réunir de façon exceptionnelle au regard de certains enjeux stratégiques à la demande du « Groupe Ressource » ou de l'un de ses membres.

3. La fonction technique de « mise en lien »

Elle est assurée par un **Groupe Ressource** composé du « service de développement social (SDS)» de la CAC et d'une représentation technique légitime des principales institutions concernées, avec une vocation technique.

Sa mission peut se résumer à six rôles essentiels :

- ✓ Un **rôle d'interface institutionnel** : pour mission de faire partager en interne à leur propre institution les préoccupations techniques qui traversent le projet CUCS, et donc créer un effet levier vers le droit commun.
- ✓ Un **rôle d'aide à la décision**: en charge d'accompagner et aider techniquement, par sa réflexion et sa production, le groupe de pilotage.
- ✓ Un **rôle d'animation technique du projet** avec la mission particulière :
 - d'être un lien permanent de la Maîtrise d'ouvrage
 - de préparer le programme d'actions par un échange préalable avec les opérateurs potentiels, de construire le cahier des charges des appels à projets, de recueillir les offres et de les valider techniquement (instruction), de présenter le programme, ses atouts et limites au regard du projet politique afin d'identifier ce qui pourrait faire débat ou non en terme de validation au sein du Comité de pilotage,
 - d'organiser et structurer les « groupes thématiques »
 - de contribuer à faciliter les démarches des « groupes thématiques» dans leur organisation et leur réflexion propre,
 - de préparer et animer la conduite d'un échange annuel privilégié entre institutions, services, associations et opérateurs... autour du projet de CUCS dans le cadre d'un séminaire regroupant l'ensemble des acteurs concernés.
 - De tracer le cadre de la mission qui sera confiée au SDS en terme d'animation et de suivi de la démarche d'évaluation du CUCS.

- ✓ Un **rôle de facilitateur** : en optimisant les démarches administratives et la cohérence dans les appels à projets, afin de faciliter l'inscription des opérateurs dans le projet d'ensemble et leur mobilisation plutôt sur la question de l'évaluation que sur les dimensions administratives.
- ✓ Un **rôle de mobilisation de la ressource** : sera en charge de concevoir et structurer le cadre d'une démarche d'observation sociale et territoriale
- ✓ Un **rôle de garant d'une démarche transversale et du respect de la géographie prioritaire** : prise en compte à l'échelle du projet global d'une préoccupation permanente des dynamiques transversales. Dans l'instruction des projets, aura toujours à l'esprit la priorisation des territoires.

Le « Groupe Ressource » bénéficie de l'appui du « Service de Développement social (SDS)» qui en constitue son noyau dur du fait de sa mission exclusivement centrée sur l'accompagnement technique du projet.

Le Groupe Ressource se réunit régulièrement, autant que de besoin, avec un minimum d'une fois par trimestre, sur la base d'un travail préparatoire réalisé par le « Service de Développement social (SDS)» .

4. La fonction opérationnelle de « mise en œuvre »

Elle est assurée par des « groupes thématiques » sur chacune des 6 thématiques retenues du CUCS. Chacun de ces groupes réunit acteurs institutionnels, opérateurs ou associations directement impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il disposera d'un pilote, en charge de préparer techniquement les différents temps de mobilisation et de rencontre, issu du « Groupe Ressource » afin de faciliter au mieux le lien technique entre l'approche thématique et l'approche globale et transversale du projet d'ensemble.

Leur mission peut se résumer à trois rôles essentiels :

- ✓ Un **rôle de mise en cohérence** des actions soutenues dans le cadre du CUCS et d'**ajustement** d'une stratégie collective à l'échelle thématique. Ainsi, la démarche ne se résumera pas à la seule juxtaposition des actions proposées, mais s'obligera collectivement à penser et tracer les lignes d'une approche cohérente des porteurs de projets sur le thème considéré.
- ✓ Un **rôle d'interpellation sur les difficultés rencontrées** dans la mise en œuvre des actions afin de pouvoir bénéficier d'une écoute et d'un apport collectif.
- ✓ Un **rôle de proposition et de structuration des outils pertinents d'évaluation** à l'échelle de chaque thématique concernée qui viendra compléter la lecture que pourrait en avoir le Groupe Ressource et le SDS.

Les « groupes thématiques » se réunissent de façon régulière afin d'aider et d'accompagner au mieux la mise en œuvre des actions et de se forger, entre porteurs de projets, une culture thématique commune.

Au-delà d'un apport technique non négligeable sur le registre opérationnel, l'ambition de ces « groupes thématiques » est aussi de pouvoir au mieux faire se rencontrer l'intérêt particulier des opérateurs à l'intérêt général porté par l'action publique dans le cadre du CUCS.

5. La fonction de « mise en regard » du diagnostic et de l'évaluation

Cf. partie 6 « Dispositif Observation - Evaluation CUCS »

Cette fonction de mise en regard est essentielle pour prendre le recul nécessaire et ainsi se donner les outils amont d'un diagnostic de la situation (observation quantitative) et les outils aval d'une possible appréciation des effets et impacts du projet de CUCS (évaluation qualitative).

6. La fonction de « mise en débat » et d'échange des acteurs sur le projet d'ensemble

Cette fonction sera assurée par l'organisation d'un événement annuel fédérateur à l'échelle des acteurs du CUCS. L'organisation d'un séminaire d'une journée permettra ainsi à tous les partenaires locaux (institutions, professionnels, associations, habitants) de se rencontrer et d'échanger sur les avancées du projet et les résultats en terme d'évaluation. Il pourra se faire par l'intermédiaire d'un appui technique extérieur.

Cet événement sera organisé dans le but de :

- ✓ Faire partager le sens du projet et ses attendus opérationnels,
- ✓ Donner à voir les éléments de contexte et une analyse des données d'observation quantitative,
- ✓ Présenter les actions et tirer les enseignements d'une possible capitalisation des pratiques et interventions dans les différents champs thématiques,
- ✓ Mettre en débat la mesure des résultats en terme d'évaluation du projet local,
- ✓ Proposer, sur la base des enseignements tirés de cette rencontre générale des acteurs, une conclusion qui intègre les apports du séminaire soit en terme de poursuite de l'action, de renforcement des moyens mobilisés ou encore de réorientation du projet local.

Partie 6 - Dispositif Observation - Evaluation CUCS

1. Observation des quartiers prioritaires

Observer pour permettre une meilleure connaissance du contexte local, la mise en lumière des enjeux locaux et l'ajustement des priorités de l'action publique.

L'enjeu d'un partage d'informations est de mesurer les évolutions des quartiers au regard du diagnostic établi lors de la mise en place du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, de participer au suivi de ce dispositif, d'en impulser les réajustements et d'en alimenter l'évaluation.

L'observation locale, au service du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, peut donc être considérée comme un outil de :

- prospective : analyse des besoins et des ressources,
- évaluation : évolution des territoires, impacts des actions menées,
- pilotage : aide à la décision.

Dans ce cadre, une charte d'échange de données sera signée par les principaux partenaires et servira de base à l'alimentation d'un **tableau de bord** regroupant une liste d'**indicateurs de contexte**. Les données disponibles dans le cadre de l'Observatoire National de ZUS seront également prises en compte. Le recueil et le traitement de l'ensemble des données seront gérés par le Service Développement Social de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Cet outil devra permettre une lecture des territoires à plusieurs niveaux :

- Intercommunal : la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- Communal : pour la ville-centre de Cholet,
- Infracommunal : les quartiers prioritaires du CUCS (Jean Monnet, Bretagne-Bostangis, Favreau, Colline-Villeneuve et le Verger).

2. Evaluation du CUCS

Evaluer les actions du CUCS pour permettre aux partenaires de mesurer les effets et impacts des politiques mises en œuvre tant sur le registre :

- **de la pertinence (adéquation entre les objectifs et les enjeux identifiés),**
- **de la cohérence (rapport entre les objectifs retenus et les moyens mis en œuvre) que de l'efficacité (rapport entre les objectifs et les résultats par l'appréciation de l'amélioration portée aux situations).**

L'évaluation a donc pour principal objectif d'aider la Maîtrise d'ouvrage collective (Etat, collectivité territoriale et autres signataires du CUCS) à clarifier sa stratégie, décider de la reconduction à terme du Contrat en proposant d'éventuelles réorientations politiques et mobilisation de moyens.

La démarche

Le processus d'évaluation du CUCS est amorcé dès l'élaboration du Contrat, par une formalisation d'objectifs opérationnels évaluables sur la base de résultats attendus et la construction d'outils de mesure adaptés, validés par le groupe de pilotage.

Pour ce faire, les opérateurs seront impliqués dans la construction des outils d'évaluation en continu de leurs actions dans le cadre des groupes thématiques : partage en amont des objectifs opérationnels et des résultats attendus de chaque politique thématique pour laquelle ils seront sollicités, place particulière de chaque action dans le processus d'évaluation de la politique poursuivie, définition d'un protocole de recueil de données (quantitatives et/ou qualitatives), construction d'outils ou d'indicateurs communs de mesure...

De même, la démarche amont de construction des protocoles d'évaluation mettra l'accent sur les moyens nécessaires généraux ou spécifiques à mobiliser pour permettre concrètement de mesurer à terme les résultats des politiques élaborées dans le cadre du CUCS.

Les bilans annuels

Un bilan annuel permettra de rendre compte des réalisations, ainsi que des moyens financiers, techniques et humains mobilisés.

Ce document comprendra des **indicateurs de résultats** quantitatifs et qualitatifs (tels le nombre de bénéficiaires d'une action, l'évolution des comportements...) alimentés par les groupes thématiques, ainsi que des **indicateurs de moyens** (montants de subventions...) faisant également apparaître la mobilisation du droit commun.

L'évaluation au terme des 3 années de fonctionnement

L'appréciation des impacts du dispositif intervient au terme de la contractualisation 2007-2009, au regard des finalités et principaux enjeux stratégiques du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Cette évaluation s'appuiera sur les éléments des bilans annuels ainsi que sur l'observation, tout en prenant en compte les limites d'un lien de causalité entre évolutions observées et actions menées.

Le dispositif d'évaluation du CUCS :

- Les groupes thématiques fournissent au Groupe Ressource les éléments nécessaires à l'évaluation. L'implication d'habitants dans cette instance lors de la phase d'évaluation peut-être envisagée, afin d'exploiter leur expertise d'usage.
- Le Groupe Ressource, accompagné par le Service Développement Social de la Communauté d'Agglomération du Choletais, produit le rapport d'évaluation sur la base du travail d'observation, des bilans annuels et de l'apport de chaque groupe thématique. Au besoin, un cabinet d'études pourra être missionné par le Comité de Pilotage, dans un objectif d'extériorité, pour accompagner méthodologiquement la démarche générale d'évaluation.
- Le Comité de Pilotage du CUCS est le destinataire du rapport d'évaluation, la phase de restitution est l'occasion d'une mise en débat des conclusions. L'instance valide le rapport et décide de la suite à envisager pour le dispositif CUCS (renouvellement, réorientations...).

Partie 7 : Evolution des rapports entre la logique d'exception et le droit commun dans le cadre du CUCS

1. Articulation Politique de la Ville et opérateurs majeurs du CUCS : mise en place d'un conventionnement

Dans le cadre du Contrat de Ville, document contractuel précédent, la collectivité a impulsé et mis en œuvre une démarche de développement social et de politique de la ville en s'appuyant sur un réseau associatif local très dynamique.

A cet effet, **des associations locales**, notamment **les Centres Sociaux ou Socioculturels**, présents sur l'ensemble du territoire intercommunal au nombre de 7, sont devenus des opérateurs majeurs de la Politique de la Ville.

Avec un conventionnement sur la base de **conventions d'objectifs pluriannuels thématiques**, le Contrat de Ville entre 2004 et 2006 avait amorcé une démarche de continuité et de rapprochement avec les acteurs associatifs « forts » du dispositif.

La mise en place d'un **conventionnement pluriannuel avec l'Etat** pour certaines associations du CUCS s'inscrirait dans la continuité de cette démarche. Les principaux acteurs associatifs du CUCS seraient donc amenés, à partir de la construction d'un programme d'actions propre à chaque structure mais répondant aux objectifs globaux que l'on s'est fixé et en cohérence avec l'ensemble des actions menées sur chacune des thématiques, à signer une convention avec l'Etat.

A titre spécifique et au regard de leur place centrale dans la déclinaison territoriale du CUCS, il est proposé la construction d'un **conventionnement entre les Centres Sociaux, l'Etat et la Communauté d'Agglomération**. Ce conventionnement co-construit avec les Centres Sociaux permettra de décliner certaines stratégies d'intervention selon la réalité territoriale et le fonctionnement de la structure (projet social, typologie du personnel) et ainsi de rapprocher au mieux les ambitions du projet local (CUCS) et les ressources disponibles à l'échelle des quartiers (Centres sociaux notamment).

Leur ancrage territorial, notamment sur les quartiers prioritaires, permet aujourd'hui d'agir au plus près des publics en difficulté, de part la portée d'intervention du lieu :

- lieu de quartier à vocation sociale
- lieu d'animation de la vie sociale
- lieu à vocation familiale et pluri-générationnelle
- lieu de mise en place d'interventions sociales concertées et novatrices.

Ce projet de convention s'inscrira également en cohérence avec les orientations CNAF déclinées dans le projet social de ces associations, avec la convention-cadre CAC-Centres sociaux. Ces conventions pourraient comprendre : un diagnostic de territoire, des objectifs globaux du CUCS en cohérence avec ceux du projet social, les rôles attendus de chacun des deux signataires et les modalités d'intervention proposées à l'échelle de chaque territoire concerné.

2. Modes de travail, de coopération et d'articulation avec les services de la Ville de Cholet

Depuis le transfert de la compétence Politique de la Ville à la Communauté d'Agglomération, les relations et le partenariat entre les services de la Ville de Cholet et le Service Développement Social de la CAC se sont affaiblis malgré la complémentarité des champs d'intervention du droit commun couvert par la Ville centre et de la Politique de la ville mobilisée par la CAC.

La construction du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et le resserrement géographique sur les territoires prioritaires de Cholet a suscité **le rapprochement entre les deux collectivités** afin de répondre de manière plus cohérente aux problématiques des quartiers et de favoriser l'ouverture de leurs habitants sur la ville.

Par ailleurs, la Ville centre reçoit au titre de la présence de Zones Urbaines Sensibles sur son territoire, une enveloppe financière de **Dotation de Solidarité Urbaine**. Cette DSU participe autant aux actions d'investissement menées sur les quartiers (projet de Rénovation Urbaine Jean Monnet, amélioration du cadre de vie Favreau et Bretagne...) que sur le fonctionnement dans le cadre des actions proposées par les services de la Ville de Cholet.

Même si la DSU n'est pas dans une affectation obligatoire de son enveloppe de crédits vers les quartiers prioritaires, il est envisagé d'en orienter une partie, en direction spécifique de ces quartiers par un reversement de ce montant par la Ville de Cholet à la Communauté d'Agglomération dans le cadre du CUCS.

Cet appui s'inscrit dans un cadre co-construit entre les deux collectivités :

- **un état des lieux** (ex. le sport et les jeunes des quartiers, la culture et les quartiers...), des potentialités et difficultés locales rencontrées sur chacun des registres thématiques.
- **des objectifs communs identifiés, hiérarchisés et ciblés** dans le cadre d'une coopération au titre du CUCS.
- **mise en place de nouvelles actions** et valorisation, des démarches mises en œuvre dans le cadre du Droit Commun par la Ville de Cholet. Les projets peuvent être mis en œuvre par le Service Développement Social de la CAC en partenariat avec les Services de la Ville ou par des opérateurs locaux.

3. Structuration et organisation du Service Développement Social

Dans le cadre de la structuration de l'équipe de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale en charge du pilotage, de la coordination et de la mise en œuvre du Contrat de Ville Intercommunal 2000-2006, l'entrée thématique était privilégiée. En effet, **l'équipe se structurait autour d'un « chef de projet » auquel était adjoint des « chargés de mission thématique » :**

- prévention
- éducation – jeunesse
- observation – évaluation
- et d'un agent de développement social et urbain qui avait une mission territorialisée dans le cadre de son intervention sur le projet de Rénovation Urbaine et thématique au titre d'une mission de développement local à l'échelle intercommunale.

Cette organisation avait son efficacité dans un Contrat de Ville Intercommunal décliné autour de 3 axes thématiques majeurs. Toutefois, dans la perspective du CUCS, **la dimension territoriale se renforce** avec une déclinaison « quartier » mise en exergue par la géographie prioritaire.

De fait, dans la perspective du CUCS, il est proposé que l'entrée thématique ne soit plus la seule légitimité des « chargés de mission » du SDS, mais qu'ils soient également investis d'une compétence territoriale afin de renforcer la place de l'équipe sur les quartiers (plus de proximité) et **de représenter aux yeux des opérateurs et acteurs de terrain, un interlocuteur « référent » pour chacun des secteurs de la géographie prioritaire.**

En conséquence, chaque agent, excepté le poste de secrétariat-comptabilité, sera rattaché parallèlement à sa responsabilité thématique générale à un territoire sur lequel il aura la charge de coordonner le projet CUCS dans toutes ses dimensions.

Partie 8 : Les engagements financiers des différents partenaires du CUCS

Les principaux partenaires et signataires du présent Contrat Urbain de Cohésion Sociale s'engagent conjointement à participer au pilotage global du dispositif mais également à mobiliser, pour la réalisation des programmes d'actions en réponse aux objectifs visés, des dotations financières.

Ces crédits seront déclinés selon les priorités spécifiques à chaque institution ou collectivité et sous réserve de leurs dotations budgétaires annuelles :

1. Pour ce qui concerne l'Etat

Sous réserve des inscriptions budgétaires annuelles et des dotations budgétaires allouées, la participation de l'Etat a minima sera de **302 806 €** par an pour l'accompagnement des actions menées en partenariat (ex-FIV).

Par ailleurs, des financements pourront être accordés pour des actions relevant des dispositifs suivants :

- Ville-Vie-Vacances (dotation départementale 2007 : 136 693 €)
- Réussite Educative (dotation départementale 2007 : 617 500 €)
- Ateliers Santé-Ville (dotation départementale 2007 : 128 250 €)
- Adultes-Relais (dotation départementale 2007 : 128 250 € correspondant à 7 postes au 1^{er} janvier 2007)
- Intégration et Lutte contre les discriminations (dotation départementale 2007 : 47 706 €)

Par ailleurs, l'Etat s'engage à examiner prioritairement dans le cadre des crédits de droit commun des différents ministères, et sous réserve des disponibilités budgétaires, les actions présentées dans le cadre du CUCS.

Enfin, une convention financière annuelle sera passée entre l'ACSE et la CAC, chaque année, qui définira les conditions et modalités d'engagement financier et de paiement de l'aide de l'Etat.

2. Pour ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Choletais

Sous réserve des inscriptions budgétaires annuelles votées par le Conseil de Communauté, la Communauté d'Agglomération du Choletais apportera une participation annuelle à minima de **391 850 €**, dont la déclinaison se fera auprès de plusieurs axes, notamment :

- participation au financement de l'équipe de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Service Développement Social) et à son fonctionnement,
- financement des actions menées par les opérateurs locaux sur les territoires prioritaires et les territoires d'intérêt communautaire,
- financement des actions menées par le Service Développement Social.

3. Pour ce qui concerne la Ville de Cholet

Sous réserve des inscriptions budgétaires annuelles votées par le conseil municipal, la Ville de Cholet apportera une participation annuelle à minima de **50 000 €**, pour le financement d'actions répondant aux objectifs co-construits dans le plan d'actions Ville/CAC et en cohérence avec le CUCS, soit des projets :

- déclinés sur les 5 territoires prioritaires : Jean Monnet, Bretagne-Bostangis, Favreau, Colline-Villeneuve et Le Verger,
- pilotés par le Service Développement Social de la Communauté d'Agglomération du Choletais en partenariat avec les services de la Ville,

- mis en œuvre par des associations locales, en réponse aux objectifs fixés par la Ville et la Communauté d'Agglomération du Choletais,
- renforçant de manière spécifique des actions menées par les services de la Ville de Cholet sur les territoires prioritaires.

4. Pour ce qui concerne le Conseil Général de Maine-et-Loire

Sous réserve des inscriptions budgétaires annuelles et des dotations budgétaires allouées, la participation du Conseil Général s'inscrira dans le cadre d'une enveloppe départementale de **340 000 €**.

5. Pour ce qui concerne la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts s'engage aux côtés des acteurs du CUCS, dans le cadre des missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'Etat, aux côtés des collectivités locales et des bailleurs sociaux qui sont ses partenaires dans l'action au quotidien.

Trois priorités, cohésion sociale, rénovation urbaine et développement économique, peuvent trouver des réponses de partenariat, d'études et de financement auprès de la Caisse des Dépôts.

Cette réponse est d'abord celle du financement du logement social qui s'inscrit dans une démarche de long terme et de recherche de solutions au service des plus défavorisés.

L'action de la Caisse des Dépôts dans les CUCS vise également la mise en place, aux côtés des acteurs concernés et des porteurs de projet, du fonds de cohésion sociale, des services d'appui aux démarches entrepreneuriales de proximité, des investissements à usage d'activité dans les quartiers difficiles.

CONCLUSION

Au regard de son caractère pluriannuelle, la présente convention prévaut jusqu'en 2009. Toutefois, l'une ou l'autre des parties signataires pourra sur simple demande proposer d'apporter des éléments modificatifs au contenu du document.

A cette occasion, toute modification ou évolution apportées au contenu de la présente convention jugée importante par l'une des parties signataires, fera l'objet d'une étude au Comité de Pilotage, et le cas échéant en accord avec cette instance, devra faire l'objet d'un avenant.

LES SIGNATAIRES

La présente convention prend effet à sa date de signature par les différentes parties.

A Cholet, le

Pour l'Agence Nationale de Cohésion
Sociale
et l'Egalité des Chances
Jean-Claude VACHER
Préfet de Maine et Loire
Délégué Territorial

Pour l'Etat

Jean-Claude BIRONNEAU
Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Cholet

Pour la Communauté d'Agglomération
du Choletais
Gilles BOURDOULEIX
Président

Pour la Ville de Cholet

Germaine HEULIN
Le Maire, par délégation
Premier Adjoint

Pour Sèvre Loire Habitat

Jean-Claude BESNARD
Président

Pour la Caisse de Dépôts et
Consignations
Jean-Marcel MORISSET
Directeur Régional Délégué

Pour la Caisse d'Allocations Familiales
de la Région Choletaise
Jean-Michel DEGHINE
Directeur